

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 28 mai 2025 à 20h**

En exercice : 8  
Présents : 7  
Votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025

**PRESENTS** : Pascal BERT, Nicolas CHAVANY, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD, Marine SUBRIN (arrivée à 20H30)

**CONSEILLERS EN VISIOCONFERENCE** : /

**ABSENTS** : /

**ABSENTS EXCUSÉS** : Fabrice BERTRAM

**POUVOIRS** : Fabrice BERTRAM donne pouvoir à Xavier BRUNEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean FROMENT

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : unanimité des présents et votants.

**REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS :**

Pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l' élu local impose à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue pour les élus, par délibération.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

A ce jour, afin de bénéficier de ce service la collectivité s'engage à verser au CDG42 une adhésion annuelle fixée à 10 € par élu.

Les administrateurs du CDG42, ont validé au cours de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025 (délibération n°2025-11-03/05 du 11 mars 2025) qu'il était pertinent de simplifier le mode de tarification en le faisant reposer sur l'application d'un forfait en fonction du nombre d'élus, comme suit :

| NOMBRE D'ELUS          | FORFAIT |
|------------------------|---------|
| Inférieur ou égal à 11 | 50€     |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'avenant modifiant la cotisation de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **PLANS BOUCLE PEDESTRE DE PROXIMITE :**

Monsieur le Maire a présenté deux possibilités pour la boucle de proximité :

- La version 1 n'utilise pas de chemin Copler non revêtu (surlignage jaune).
- La version 2 (surlignage rose) utilise une portion de chemin Copler non revêtu (chemin du lavoir) et un chemin supplémentaire (en face de la sortie du chemin de la Croix, le long de chez Gisèle PAPUT.

Si nous décidons la version 2, cela signifie entretien par nos soins de ces deux portions de chemins ou une intervention de la Copler en prestation sur le chemin du lavoir.

On peut également sur cette deuxième version décider de ne pas emprunter le chemin face à la Croix, mais cela signifie de redescendre vers l'école en utilisant la RD 282.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la version 1, décision à confirmer à la Copler auprès d'Armande JAMMES ou bien de Jean Baptiste PONCEBLANC avant le 15 juin en leur renvoyant le plan.

A voir pour sécuriser à partir de la « Route de Saint-Priest » jusqu'au « Chemin de la Sagne ».

## **LOCAL POUR L'ASSOCIATION DES JEUNES (CONVENTION ET AMENAGEMENT) :**

Monsieur le Maire a présenté la convention signée avec la junior association « les Cococop's » pour les modalités d'utilisation du local sur la commune.

## **FOIRE DE LA SAINT BARNABE :**

Monsieur le Maire a fait un point sur l'organisation de la foire et les derniers préparatifs : exposants, Bénévoles, signalisation, réunion.

Prévoir rubalise et fers à béton, présence des employés mardi et mercredi.

Récupération de matériel de signalisation à Neulise le 10/06 à partir de 8h

Récupération Barrières CoPLER le 10/06 à partir à 13h30

Prévoir rubalise et fers à béton pour les abords de la RD282

Présence des employés mardi et mercredi.

Réunion de finalisation de préparation le vendredi 6/06/2025 à 20h

## **TENNIS :**

- Un point a été fait sur l'avancement des travaux pour le revêtement du terrain de tennis : reste à appliquer une précouche sur les joints noirs refaits (supplément de 300€) avant passage de la couche de peinture.
- Gestion du tennis : installation d'une boîte à clé connectée, cotisation annuelle de 10 € ou 3 € en occasionnel et finaliser la gestion des clés.

## **CITY STADE :**

Monsieur le Maire a fait un point sur l'avancement de la demande de subventions.

Ajout d'une convention avec le club des jeunes.

## **COUR d'ÉCOLE :**

Monsieur le Maire a fait un point sur l'avancement de ce projet et des subventions  
Possibilité de réaliser les travaux en 2025, même si la subvention du département ne sera versée qu'en 2026.

Attendre confirmation écrite du Département de la LOIRE la réponse pour la DETR.

## **CHAUDIERE AUBERGE :**

La chaudière actuelle de l'auberge fonctionne très mal ; il est donc urgent de la remplacer.

Monsieur le Maire a fait un point sur les devis reçus : choix du devis de l'entreprise Gardès La-roche avec ballon d'eau chaude.

Afin de pouvoir financer ces travaux qui n'étaient pas prévus dans le budget, Monsieur le Maire a proposé de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

## **MATERIEL SALLE DES FETES :**

Un point a été fait sur les différents devis de changement du fourneau et de l'armoire réfrigérée.

Nous sommes en attente de devis complémentaires.

## **TRAVAUX EN COURS ET A VENIR :**

Monsieur le Maire a fait un point sur les travaux en cours et à venir.

Mairie : Portail, défense fenêtre sous-sol.

Auberge : Porte-fenêtre, garde-corps et mur.

## **VOIRIE:**

Un point a fait sur la voirie en général :

- Chemin de Neaux : Suite à notre proposition, pas de réponse de la Mairie de Neaux.
- Chemin de Froidefond : bouchage des trous à faire en fonction de la disponibilité des intervenants
- Chemin des Planets : Point suite échange avec la DIRE

Entretien général et l'investissement à prévoir.

## **CONTRAT DES EMPLOYES :**

- Contrat de l'ATSEM :  
Un point a été fait conjointement avec la mairie de St Priest la Roche.

Mme DEVAUX a eu un premier contrat de 1 an

Son deuxième contrat, de 3 ans, se termine le 31/08/2025 ;  
Un CDI ne peut être proposé qu'après 6 ans dans la Fonction Publique.  
2 propositions :

Option 1 : Nous pouvons proposer une reconduction pour une période de 3 ans avec une possibilité d'un CDI ensuite.

Option 2 : Nous pouvons proposer une reconduction pour une période de 2 ans, avec une possibilité d'un CDI ensuite.

- Jean-Luc LATOUR : Monsieur LATOUR souhaite accéder au grade d'Agent de Maîtrise » toujours en catégorie C.  
Pour ce faire, un dossier de promotion interne est envisageable, étant donné qu'il remplit les conditions d'avancement.  
Les dossiers de promotion interne se préparent au début de chaque année pour être étudiés par le CDG42.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide l'option 2 pour Mme DEVAUX (ATSEM),
- demande des éléments financiers complémentaires pour la demande Monsieur LATOUR pour une décision en fin de l'année.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Objets connectés ROC 42  
Le SIEL nous a mis 1 capteur en évaluation. Il mesure la température, l'humidité et la qualité de l'air. Il est installé à l'école dans la classe du cycle 2.  
Un RdV est proposé pour voir d'autres capteurs (Niveau de fioul, Energie de chauffage pour appartement, etc)
- Dérogation école demandée par M et Mme BIDON : refusée en l'état ;  
Monsieur le Maire va prendre contact avec eux pour expliquer la décision et échanger sur le sujet.
- Remboursement avance financière du Budget Assainissement au Budget Principal validé par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- Aménagement bourg (Suite) : 2 réunions sont prévues le 05/06 atelier N°2 et le 13/06 avec l'ALEC 42
- Elections Municipales 2026 : En fonction du contexte, Monsieur le Maire a fait part de sa décision. Une communication sera faite dans le bulletin d'été.
- Tour de table.

**Fin de séance à 23h10**

#### **Liste des délibérations prises lors de la séance :**

|           |                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------|
| D20250501 | AVENANT REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS                                        |
| D20250502 | SUBVENTION DEPARTEMENT ENVELOPPE SOLIDARITE CHAUDIERE AUBERGE                |
| D20250503 | REMBOURSEMENT AVANCE FINANCIERE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL |

**Prochain conseil : le 30 juin 2025**